

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 7
 votants 9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS et Jacques JOUANS à Elvina SAVIOUX

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : BUDGET M57 VILLE : Décision modificative n° 2

Par délibération en date du 24 mars 2023, le conseil municipal a approuvé le budget primitif Ville 2022.

À l'analyse de l'exécution de ce budget, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements au sein des chapitres du budget.

Ces ajustements visent à prendre en compte :

- Des dépenses au chapitre 65 concernant le versement complémentaire de subventions aux budgets annexes Eau, Patinoire Piscine et Pôle Sports Loisirs et à l'attribution de subventions à diverses associations pour un montant total de 310 000 € ;
- Des dépenses complémentaires au chapitre 014 relatives au Fond de péréquation des ressources intercommunales et à la taxe de séjour pour un montant total de 59 000 € ;
- Un amortissement au prorata temporis pour un montant de 1 000 € ;
- La réaffectation de dépenses d'investissement entre les chapitres 20, 21 et 23 pour un montant total de 1 000 € ;

Ces mouvements représentent un montant de 370 000 € en section de fonctionnement et un montant de 1 000 € en section d'investissement.

Le tableau suivant retranscrit ces propositions d'évolutions d'inscription budgétaire :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
681	Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	1 000,00 €	74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	370 000,00 €
CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre entre sections		1 000,00 €	CHAPITRE 74 - Dotations, subventions, participations		370 000,00 €
6573641	Subv. de fonct. a ux BA et aux régies (autonomie financière)	295 000,00 €			
65748	Subv. de fonctionnement aux Associations	15 000,00 €			
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante		310 000,00 €			
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	30 000,00 €			
73928	Autres prélèvements pour reversements de fiscalité	29 000,00 €			
CHAPITRE 014 - Atténuations de produits		59 000,00 €			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		370 000,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		370 000,00 €

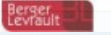
Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

RECETTES

ID : 038-213805278-20231208-14_081223_04-DE



INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
2088	Autres Immobilisations incorporelles	25 000,00 €	28041512	Amortissement subvention d'équipement	1 000,00 €
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles		25 000,00 €	CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre entre sections		1 000,00 €
2152	Installations de voirie	-20 000,00 €			
2188	Autres Immobilisations corporelles	-80 000,00 €			
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles		-100 000,00 €			
2313	Constructions	76 000,00 €			
CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours		76 000,00 €			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 000,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 000,00 €

Ces propositions sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette modification de l'inscription des crédits du budget principal de la Commune.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide de procéder de la manière suivante à l'affectation de dépenses et de recettes du budget principal pour un montant de 370 000 € en section de fonctionnement et un montant de 1 000 € en section d'investissement.


FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
681	Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	1 000,00 €	74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	370 000,00 €
CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre entre sections		1 000,00 €	CHAPITRE 74 - Dotations, subventions, participations		370 000,00 €
6573641	Subv. de fonct. aux BA et aux régies (autonomie financière)	295 000,00 €			
65748	Subv. de fonctionnement aux Associations	15 000,00 €			
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante		310 000,00 €			
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	30 000,00 €			
73928	Autres prélèvements pour reversements de fiscalité	29 000,00 €			
CHAPITRE 014 - Atténuations de produits		59 000,00 €			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		370 000,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		370 000,00 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
2088	Autres Immobilisations incorporelles	25 000,00 €	28041512	Amortissement subvention d'équipement	1 000,00 €
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles		25 000,00 €	CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre entre sections		1 000,00 €
2152	Installations de voirie	-20 000,00 €			
2188	Autres Immobilisations corporelles	-80 000,00 €			
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles		-100 000,00 €			
2313	Constructions	76 000,00 €			
CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours		76 000,00 €			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 000,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 000,00 €

- Autorise Monsieur le Maire au vu des dernières écritures comptables à réajuster par décision modificative n°2 les chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Ville 2023 ;
- Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et notamment en matière de signature des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS
